

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 09/198 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER L'AVENANT N° 1 AUX MARCHES RELATIFS AU NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE AFIN DE PERMETTRE UNE PROLONGATION DE LA DUREE DES MARCHES

---

#### SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2009

L'An deux mille neuf, et le premier octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA Camille, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, VERSINI Sauveur

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. MARCHIONI François-Xavier à M. OTTAVI Antoine  
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme GUIDICELLI Maria  
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François  
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme PROSPERI Rose-Marie

#### **ETAIT ABSENT :**

M. LUCIANI Jean-Louis.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, et des Affaires Européennes,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter l'avenant aux marchés n° 565/2005, 566/2005 et 567/2005 relatifs au nettoyage des locaux de la Collectivité Territoriale de Corse, afférant à la prolongation de la durée des marchés pour une période de deux mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1<sup>er</sup> octobre 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

**ANNEXES**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF DE CORSE**

**OBJET** : Avenant à passer en vue de la prolongation des marchés n° 565/2005, 566/2005 et 567/2005 relatifs au nettoyage des locaux de la Collectivité Territoriale de Corse.

Le 30 novembre 2005, la Collectivité Territoriale de Corse a notifié à la société LA CLE DU NETTOYAGE sise 11, avenue Noël Franchini à Ajaccio des marchés relatifs au nettoyage des locaux de la Collectivité Territoriale de Corse.

Les montants annuels HT sont les suivants :

- Marché n° 565/2005 « Appartements de fonction des Présidents du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse » : minimum : 4 400 € - maximum : 13 200 €,
- Marché n° 566/2005 « Ensemble des locaux administratifs situés 22, cours Grandval à Ajaccio » : minimum : 304 140 € - maximum : 912 420 €,
- Marché n° 567/2005 « Immeuble Le Régent ; 33, cours Napoléon ; 6 rue Mal Ornano ; 18 avenue Colonel Colonna d'Ornano ; Villa Ripert et ses annexes à Ajaccio » : minimum : 92 600 € - maximum : 185 200 €.

Ces marchés, conclus pour une durée de un an reconductible trois fois, arrivent à échéance le 30 novembre 2009.

La durée des marchés n° 565/2005, 566/2005 et 567/2005 doit être prolongée jusqu'au 31 janvier 2010 afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de l'ensemble des marchés de nettoyage harmonisée au 1<sup>er</sup> février 2010.

Cette prolongation d'une période de deux mois, n'entraîne aucune modification des montants initiaux prévus aux marchés précités.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter les avenants joints en annexe dont les dispositions ont été agréées par l'entreprise concernée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

## MARCHES PUBLICS

**AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 565/2005  
relatif au nettoyage des locaux de la CTC**

**(Appartements de fonction des Présidents du Conseil Exécutif et de l'Assemblée de Corse)**

**A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire**

EXE4

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

Direction de l'Administration Générale

22, cours Grandval BP 215

20187 Ajaccio cedex 1

Tél : 04 95 51 64 64

Fax : 04 95 51 67 80

Titulaire du marché objet du présent avenant :

**LA CLE DU NETTOYAGE**

11, avenue Noël Franchini

20090 Ajaccio

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres *(le cas échéant)* :  
*l'avenant n'implique pas d'augmentation du montant initial du marché.*

Montant initial du marché :

**Montant minimum annuel : 4 400 € HT****Montant maximum annuel : 13 200 € HT**

Modifications successives de ce montant :

*Les montants « minimum » et « maximum » ne sont pas modifiés.*

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant <sup>(1)</sup>
AVENANT	1	10 SEPTEMBRE 2009	<i>Pour mémoire :</i> Montant minimum annuel : 4 400 € HT Montant maximum annuel : 13 200 € HT

*(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »*

**B. Objet de l'avenant****EXE4**

Modification de la durée du marché :

**« ARTICLE 3 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT :**

**La durée du marché initialement prévue d'un an reconductible trois fois, est prolongée de 2 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009. Le terme du marché est donc fixé au 31 janvier 2010. »**

*Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.*

**C. Signatures des parties****EXE4**

A Ajaccio, le

Le titulaire,  
(signature)

Le pouvoir adjudicateur  
(signature)

Date d'envoi au service en charge du contrôle de légalité :

**D. Notification de l'avenant****EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le

## MARCHES PUBLICS

**AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 566/2005  
relatif au nettoyage des locaux de la CTC**

**(Ensemble des locaux administratifs situés 22 Cours Grandval à Ajaccio)**

**A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire**

EXE4

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

Direction de l'Administration Générale

22, cours Grandval BP 215

20187 Ajaccio cedex 1

Tél : 04 95 51 64 64

Fax : 04 95 51 67 80

Titulaire du marché objet du présent avenant :

**LA CLE DU NETTOYAGE**

11, avenue Noël Franchini

20090 Ajaccio

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres *(le cas échéant)* :  
*l'avenant n'implique pas d'augmentation du montant initial du marché.*

Montant initial du marché :

**Montant minimum annuel : 304 140 € HT****Montant maximum annuel : 912 420 € HT**

Modifications successives de ce montant :

*Les montants « minimum » et « maximum » ne sont pas modifiés.*

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant <sup>(1)</sup>
AVENANT	1	10 SEPTEMBRE 2009	<i>Pour mémoire :</i> Montant minimum annuel : 304 140 € HT Montant maximum annuel : 912 420 € HT

*(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »*

**B. Objet de l'avenant****EXE4**

Modification de la durée du marché :

**« ARTICLE 3 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT :**

**La durée du marché initialement prévue d'un an reconductible trois fois, est prolongée de 2 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009. Le terme du marché est donc fixé au 31 janvier 2010. »**

*Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.*

**C. Signatures des parties****EXE4**

A Ajaccio, le

Le titulaire,  
(signature)

Le pouvoir adjudicateur  
(signature)

Date d'envoi au service en charge du contrôle de légalité :

**D. Notification de l'avenant****EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le



## MARCHES PUBLICS

**AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 567/2005  
relatif au nettoyage des locaux de la CTC**

**(Immeuble le Régent - 33 Cours Napoléon - 6 Rue Maréchal Ornano - 18 avenue Colonel  
Colonna d'Ornano - Villa Ripert et ses annexes à AJACCIO)**

**A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché  
et du titulaire**

EXE4

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

Direction de l'Administration Générale

22, cours Grandval BP 215

20187 Ajaccio cedex 1

Tél : 04 95 51 64 64

Fax : 04 95 51 67 80

Titulaire du marché objet du présent avenant :

**LA CLE DU NETTOYAGE****11, avenue Noël Franchini****20090 Ajaccio**

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres *(le cas échéant)* :  
*l'avenant n'implique pas d'augmentation du montant initial du marché.*

Montant initial du marché :

**Montant minimum annuel : 92 600 € HT****Montant maximum annuel : 185 200 € HT**

Modifications successives de ce montant :

*Les montants « minimum » et « maximum » ne sont pas modifiés.*

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant <sup>(1)</sup>
AVENANT	1	10 SEPTEMBRE 2009	<i>Pour mémoire :</i> Montant minimum annuel : 92 600 € HT Montant maximum annuel : 185 200 € HT

*(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »*

**B. Objet de l'avenant****EXE4**

Modification de la durée du marché :

**« ARTICLE 3 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT :**

**La durée du marché initialement prévue d'un an reconductible trois fois, est prolongée de 2 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009. Le terme du marché est donc fixé au 31 janvier 2010. »**

*Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.*

**C. Signatures des parties****EXE4**

A Ajaccio, le

Le titulaire,  
(signature)

Le pouvoir adjudicateur  
(signature)

Date d'envoi au service en charge du contrôle de légalité :

**D. Notification de l'avenant****EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le